

Règlement des 4 courses : De l'événement Ardennes Méga Trail - Du samedi 22 juin 2019.

Ardennes Méga Trail (AMT)

Roc La Tour (RLT)

Roche Aux Corpias (RAC)

Crêtes De Semoy (CDS)

Article 1 : Descriptif des courses

Ardennes Méga Trail (AMT) est un UltraTrail, d'environ **100 km et 5 000 m de dénivelé positif** se déroulant quasiment intégralement sur sentiers.

- Le parcours s'adresse à des athlètes **bien préparés à l'UltraTrail** ; il demande des qualités propres à la discipline que sont l'endurance, l'adresse et la capacité d'adaptation à des situations difficiles dans un contexte de découverte et de cheminement en pleine nature. La course se déroule en une seule étape, en un **temps limité à 21h00'**. **Attention, la course Ardennes Méga Trail, se déroulera en autonomie alimentaire et sans sac d'allègement. Seule de l'eau plate sera distribuée par l'organisation sur les points de ravitaillements.**

Roc La Tour (RLT) est un Trail, **54 km et 2 800m de dénivelé positif** se déroulant quasiment intégralement sur sentiers.

- Le parcours s'adresse à des athlètes **bien préparés au Trail** ; il demande des qualités propres à la discipline que sont l'endurance, l'adresse et la capacité d'adaptation à des situations difficiles dans un contexte de découverte et de cheminement en pleine nature. La course se déroule en une seule étape, en un **temps limité à 13h00'**

Roche Aux Corpias (RAC) est un Trail découverte, d'environ **34 km et 1 800m de dénivelé positif** se déroulant quasiment intégralement sur sentiers.

- Le parcours s'adresse à des athlètes **bien préparés au Trail découverte** ; il demande des qualités propres à la discipline que sont l'endurance, l'adresse et la capacité d'adaptation à des situations difficiles dans un contexte de découverte et de cheminement en pleine nature. La course se déroule en une seule étape, en un **temps limité à 06h45'**.

Crêtes De Semoy (CDS) est une course nature, d'environ **12 km et 555m de dénivelé positif** se déroulant quasiment intégralement sur sentiers.

- Le parcours s'adresse à des athlètes **préparés à la course nature** ; il demande des qualités propres à la discipline que sont l'endurance et la capacité à courir en pleine nature. La course se déroule à allure libre.

Article 2 : Information sur les risques encours.

Ardennes Méga Trail (AMT).

- Les coureurs qui souhaitent s'inscrire doivent être conscient que l'Ardennes Méga Trail est un Ultra Trail à fort dénivelé, au cœur d'un large massif forestier, empruntant des secteurs techniques, dangereux, qui surplombent des à-pics vertigineux dont l'accès par les secours est très difficile. Le risque de dé-balisage existe sur ce type d'épreuve. De larges secteurs du parcours ne sont couverts par aucun réseau de téléphonie mobile. La course se déroule en partie de nuit, il y a des traversées de rivières, de villages et de routes ouvertes à la circulation. Les conditions météorologiques peuvent rendre particulièrement dangereuses les zones techniques, les secteurs rocheux, les mains courantes, les échelles etc... L'Ardennes Méga Trail est une course en autonomie alimentaire. Seule de l'eau plate sera distribuée par l'organisation sur les points de ravitaillements. Les participants s'engagent à porter sur eux les aliments et le matériel leur permettant d'être totalement autonome durant toute la durée de l'épreuve. Ils doivent s'équiper pour faire face à d'éventuelles conditions météo extrêmes et à la nuit. Il n'y a pas de sac d'allègement.

Roc La Tour (RLT)

- Les coureurs qui souhaitent s'inscrire doivent être conscient que le Roc La Tour est un Trail à fort dénivelé, au cœur d'un large massif forestier, empruntant des secteurs techniques, dangereux, qui surplombent des à-pics vertigineux dont l'accès par les secours est très difficile. Le risque de dé-balisage existe sur ce type d'épreuve. De larges secteurs du parcours ne sont couverts par aucun réseau de téléphonie mobile. La course se déroule en partie de nuit, il y a des traversées de rivières, de villages et de routes ouvertes à la circulation. Les conditions météorologiques peuvent rendre particulièrement dangereuses les zones techniques, les secteurs rocheux, les mains courantes, les échelles etc... Le Roc La Tour est une course en semi-autonomie alimentaire. De l'eau plate et des aliments solides de base seront distribués par l'organisation sur les points de ravitaillements. Les participants s'engagent à porter sur eux les aliments et le matériel leur permettant d'être totalement autonome durant au moins 25km. Ils doivent s'équiper pour faire face à d'éventuelles conditions météo extrêmes et à la nuit. Il n'y a pas de sac d'allègement.

Roche Aux Corpias (RAC)

- Les coureurs qui souhaitent s'inscrire doivent être conscient que la Roche Aux Corpias est un Ultra Trail Découverte à fort dénivelé, au cœur d'un large massif forestier, empruntant des secteurs techniques, dangereux, qui surplombent des à-pics vertigineux dont l'accès par les secours est très difficile. Le risque de dé-balisage existe sur ce type d'épreuve. Certains secteurs du parcours ne sont couverts par aucun réseau de téléphonie mobile. Il y a des traversées de rivières, de villages et de routes ouvertes à la circulation. Les conditions météorologiques peuvent rendre particulièrement dangereuses les zones techniques, les secteurs rocheux, les mains courantes, etc... La Roche Aux Corpias est une course en semi-autonomie alimentaire. De l'eau plate et des aliments solides de base seront distribués par l'organisation sur les points de ravitaillements. Les participants s'engagent à porter sur eux les aliments et le matériel leur permettant d'être totalement autonome durant au moins 20km. Ils doivent s'équiper pour faire face à d'éventuelles conditions météo extrêmes. Il n'y a pas de sac d'allègement.

Crêtes De Semoy (CDS)

- Les coureurs qui souhaitent s'inscrire doivent être conscient que les Crêtes De Semoy est une course nature à dénivelé, au cœur d'un large massif forestier, empruntant des secteurs techniques, dangereux. Le risque de dé-balisage existe sur ce type d'épreuve. Certains secteurs du parcours ne sont couverts par aucun réseau de téléphonie mobile. Il y a des traversées de rivières, de villages et de routes ouvertes à la circulation. Les conditions météorologiques peuvent rendre particulièrement dangereuses les zones techniques, les secteurs rocheux, boueux, etc. De l'eau plate sera distribuée par l'organisation sur le point de ravitaillement.

Article 3 : Inscriptions

Les épreuves sont ouvertes aux coureurs licenciés et non licenciés, nés selon le tableau ci-dessous.

Catégories FFA	Codes FFA	Année de naissance	Courses Autorisées
Masters	VE	1979 et avant	AMT RLT RAC CDS
Seniors	SE	1980 à 1996	AMT RLT RAC CDS
Espoirs	ES	1997 à 1999	AMT RLT RAC CDS
Juniors	JU	2000 et 2001	CDS
Cadets	CA	2002 et 2003	CDS
Minimes et plus jeunes.	MI	2004 et 2005	Aucune

Il est rappelé que des contrôles seront effectués durant l'épreuve afin d'assurer de parfaites conditions de régularité de course.

Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité. A ce titre il est fait remarquer que pour la réussite de ce type d'épreuve individuelle, **une bonne préparation physique et une capacité d'autonomie sont indispensables.**

Pour valider l'inscription, le coureur devra fournir :

- Une photocopie de la **licence** Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass' « J'aime courir », délivré par la **FFA**, en cours de validité à la date de la manifestation
- Ou une photocopie de la licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée (liste disponible sur <http://www.sports.gouv.fr/spip?page=sg-federation>), sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition
- Ou une photocopie de la licence compétition délivrée par la FFCO, la FFPM ou la FF Tri, en cours de validité à la date de la manifestation
- Ou une photocopie de la licence délivrée par l'UNSS ou l'UGSEL, en cours de validité à la date de la manifestation, et dans la mesure où l'engagement est valablement réalisé par l'établissement scolaire ou l'association sportive scolaire
- Ou un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie
- Un [certificat médical](#) est téléchargeable sur le site internet de l'Ardennes Méga Trail

L'attention des coureurs est attirée sur le fait qu'au-delà de l'obligation légale du point précédent, une visite médicale sérieuse permet de détecter d'éventuels problèmes de santé incompatibles avec une course en compétition, ce, même si le coureur se sent en parfaite condition. A ce titre, un électrocardiogramme d'effort est fortement conseillé, d'autant plus si le coureur a atteint 40 ans.

ATTENTION

Suite à la circulaire n°13 du 21 avril 2008, il est précisé que le certificat médical doit comporter la mention « non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition » ou « non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition ».

Les participants étrangers sont tenus de fournir **un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme ou de la course à pied en compétition**, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à l'IAAF. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, il doit être fourni une traduction en français.

Le [certificat médical](#) ou la photocopie de licence doit être adressé à l'organisation au plus tard le **09 juin 2019** à l'adresse suivante :

Athletic Belair Club
Ardennes Méga Trail
BP 10006

Responsable inscription

08005 Charleville-Mézières Cedex

Ou par email : inscriptions@ardennes-megatrail.com

Tarification :

Les inscriptions se font uniquement en ligne* à partir du site Internet de l'Ardennes Méga Trail : <http://www.ardennes-megatrail.com/>

*hors CDS.

Ouverture des inscriptions le jeudi 10 janvier 2019 à 10h00. Clôture des inscriptions le dimanche 09 juin 2019 à minuit.												
	Ardennes Méga Trail (AMT)			Roc La Tour (RLT)			Roche Au Corpias (RAC)			Crêtes De Semoy (CDS)		
	Montant épreuve	Montant à payer	Frais inscription par carte bancaire	Montant épreuve	Montant à payer	Frais inscription par carte bancaire	Montant épreuve	Montant à payer	Frais inscription par carte bancaire	Montant épreuve	Montant à payer	Frais inscription par carte bancaire
Du 10 janvier au 1er avril 2019	52,00 €	54,75 €	2,75 €	41,00 €	43,25 €	2,25 €	25,00 €	26,30 €	1,30 €	12,00 €	13,00 €	1,00 €
Du 02 avril au 1er mai 2019	62,00 €	65,25 €	3,25 €	49,00 €	51,50 €	2,50 €	29,00 €	30,50 €	1,50 €			
Du 2 mai au 16 juin 2019	72,00 €	75,75 €	3,75 €	59,00 €	62,00 €	3,00 €	34,00 €	35,75 €	1,75 €			
Inscriptions sur place	Pas possible			Pas possible			Pas possible			15 €		
Le prix de l'inscription inclut	1 petit déjeuner d'avant course. 1 repas d'après course. 1 pack de sécurité alimentaire. 1 lot partant. 1 lot finisher.			1 petit déjeuner d'avant course. 1 lot partant, 1 lot finisher.			1 lot partant.			1 lot partant.		

Attention : Ne pourront participer à la Pasta party du vendredi soir que les coureurs l'ayant réservée préalablement lors de leur inscription à la course (10 €).

Les paiements se font en ligne à partir d'une plate-forme bancaire sécurisée.

Un accusé de réception est envoyé par mail ; vous pouvez aussi vérifier la validité de votre inscription à partir du site Internet.

Tout dossier incomplet sera rejeté.

Tout engagement est personnel, ferme et définitif, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course.

Article 4 : Remise de dossard, horaires départ, barrières horaires.

Les remises des dossards s'effectueront au village départ, Les Hautes-Rivières 08800, base sportive de Newet. Les coureurs devront se munir de leur licence, d'une carte d'identité et de leur équipement obligatoire qui pourrait être contrôlé avant remise du dossard.

Ardennes Méga Trail (AMT)

- le vendredi 21 juin 2019 de 12h à 22h.

Roc La Tour (RLT)

- le vendredi 21 juin 2019 de 12h à 22h et le samedi 22 juin de 06h à 7h45

Roche Aux Corpias (RAC)

- le vendredi 21 juin 2019 de 12h à 22h et le samedi 22 juin de 07h30 à 09h00.

Crêtes De Semoy (CDS)

- le vendredi 21 juin 2019 de 12h à 22h et le samedi 22 juin de 08h00 à 10h00.

Les départs de toutes les courses se dérouleront à la base sportive de Newet à Les Hautes-Rivières 08800.

Les barrières horaires notées dans le tableau ci-dessous, s'appliquent aux sorties des aires de ravitaillement ; tout coureur hors délais sera mis hors course.

Ravitaillements & Barrières horaires.	AMT			RLT			RAC			CDS		
	KM	Ravitaillements	Barrières horaires	KM	Ravitaillement	Barrières horaires	KM	Ravitaillements	Barrières horaires	KM	Ravitaillements	
DEPART LES HAUTES RIVIERES le Samedi 22 juin.	0		5H00	0		8H00	0		9H30	0		10H30
HAULME fontaine Ruha	19,5	EAU		19,5	EAU		19,5	EAU + SOLIDE	13H15			
BOGNY SUR MEUSE Usine LCAB Jayot	26,5	EAU	10H15	26,5	EAU + SOLIDE	13H15						
DEVILLE, Terrain de foot Ravito	32,2	EAU										
MAZURES RAVITO Gymnase	50,6	EAU	15H00									
ANCHAMPS mairie	59,7	EAU	16H45									
LA PETITE COMMUNE Gîte de Meuse	72,9	EAU	19H45									
Carrefour devant l'Auberge de la Roche à 7 Heures	82,6	EAU	21H30	36	EAU + SOLIDE	15H30						
MOULIN de NAUX	93,6	EAU	0H30*	47	EAU		27,9	EAU		5,7	EAU	
ARRIVEE LES HAUTES RIVIERES	100	EAU + REPAS	2H00*	53,4	EAU + SOLIDE	21H00	34,3	EAU + SOLIDE	16H15	12,1	EAU + SOLIDE	
*Dimanche												

Pour être classés, les concurrents devront franchir la ligne d'arrivée avant l'heure d'arrivée à Les Hautes Rivières (indiqué dans le tableau ci-dessus) Les concurrents hors délais ou mis hors course qui poursuivraient leur progression au-delà de ces barrières horaires, le feraient hors-course et sous leur propre responsabilité.

Article 5 : Sécurité course

- Sur les parties du parcours empruntant une voie publique, chaque participant devra se conformer au code de la route, utiliser les trottoirs et les passages piétons etc. Le coureur sera seul responsable d'un éventuel manquement à ces règles.

- Les secours seront assurés par des secouristes, médecins et des pompiers. Des liaisons radio seront mises en place.

- Il est vivement conseillé à tout coureur recevant un traitement médical, d'en informer l'organisation, afin d'optimiser une éventuelle intervention des secours.

- Des pointages seront effectués tout le long du parcours.

- Le dossard devra être porté de façon visible (afin de faciliter les pointages). Des sanctions pourront être données aux coureurs qui ne respecteraient pas ces consignes.

- Un coureur se doit de porter assistance à toute personne rencontrée en difficulté. Les secours et les organisateurs doivent en être informés immédiatement.

- Pour des raisons de sécurité, les téléphones portables sont conseillés. La fourniture par l'organisation du n° d'appel du PC sécurité de la course permettra de communiquer aisément en cas de problème.

- Chaque coureur possèdera au dos de son dossard, l'ensemble des numéros d'urgence ou nécessaire à l'organisation

- Des postes de secours sont implantés sur le parcours. Ces postes sont en liaison radio ou téléphonique avec le PC de la course.

- Les postes de secours sont destinés à porter assistance à toute personne en danger avec les moyens propres à l'organisation.

Article 6 : Ravitaillement & Assistanes

Se référer au tableau Ravitaillements & Barrières horaires ci-dessus.

Le régime d'autonomie alimentaire fait partie du caractère engagé des courses. **Courses sans sac d'allègement.**

Gobelets, afin de limiter la quantité de déchets, et ainsi préserver notre environnement, **aucun gobelet ne sera fourni lors des ravitaillements** des 3 courses : AMT,RLT, RAC. Chaque participant est ainsi invité à apporter et transporter son propre gobelet.

Toutes les assistances extérieures (alimentaires, accompagnateurs ou autres...) sont interdites sur le parcours de la course, sous peine de disqualification, notamment : dépose de bouteilles et de nourritures sur le parcours, achat de denrées alimentaires dans les villages traversés, ravitaillement sauvage dans les coffres de voitures, etc. L'assistance extérieure est aussi interdite sur les aires de ravitaillement.

Les parcours escarpés (Echelles, cordes, traversée de rivières, roches etc...) des courses ne permettent pas de transporter une Joëlette. L'utilisation d'une Joëlette mettrait en danger la personne transportée ainsi que les accompagnants.

Interdiction d'être accompagné par un animal.

Ardennes Méga Trail (AMT).

- En course 8 ravitaillements en **EAU UNIQUEMENT**.
- l'arrivée ravitaillements en eau + Solide + un repas.

Roc La Tour (RLT).

- En course 2 ravitaillements en eau et 2 ravitaillements en eau + Solide.
- A l'arrivée ravitaillements en eau + Solide.

Roche Aux Corpias (RAC).

- En course 1 ravitaillements en eau et 1 ravitaillements en eau + Solide.
- A l'arrivée ravitaillements en eau + Solide.

Crêtes De Semoy (CDS).

- En course 1 ravitaillements en eau uniquement.
- A l'arrivée ravitaillements en eau + Solide.

Article 7 : Équipement obligatoire

Ardennes Méga Trail (AMT)

- **Nouveau.** Une réserve alimentaire permettant d'effectuer la totalité de la course, soit au moins 100km, en totale autonomie alimentaire.
- **Nouveau.** Un téléphone portable en état de fonctionnement, allumé et avec abonnement international pour les étrangers.
- **Nouveau.** Un pack de sécurité alimentaire composé de 3 barres de céréales. (Remis par l'organisation lors de la remise du dossier)
- Une couverture de survie
- Un sifflet
- Une lampe frontale en état de fonctionnement
- Une bande adhésive élastique de 2m minimum, largeur 5 à 7cm
- 1,5litres d'eau au départ de la course

Des contrôles inopinés des sacs seront effectués avant le départ, sur le parcours et à l'arrivée.

L'absence d'un de ces matériels (exceptée la frontale) entraînera une pénalité de 1h.

L'absence de la frontale ou d'au moins 2 de ces matériels entraînera la disqualification du coureur.

Les coureurs à cours de réserve alimentaire ou réserve alimentaire jugée insuffisante pour rejoindre la ligne d'arrivée, seront mis hors course.

Roc La Tour (RLT)

- **Nouveau.** Un téléphone portable en état de fonctionnement, allumé et avec abonnement international pour les étrangers.
- Une réserve alimentaire permettant d'effectuer au moins 25km en totale autonomie alimentaire.
- Une couverture de survie
- Un sifflet
- Une lampe frontale en état de fonctionnement
- Une bande adhésive élastique de 2m minimum, largeur 5 à 7cm
- 1,5litres d'eau au départ de la course

Des contrôles inopinés des sacs seront effectués avant le départ, sur le parcours et à l'arrivée.

L'absence d'un de ces matériels (exceptée la frontale) entraînera une pénalité de 1h.

L'absence de la frontale ou d'au moins 2 de ces matériels entraînera la disqualification du coureur.

Les coureurs à cours de réserve alimentaire ou réserve alimentaire jugée insuffisante pour rejoindre la ligne d'arrivée, seront mis hors course.

Roche Aux Corpias (RAC)

- Une réserve alimentaire permettant d'effectuer au moins 20km en totale autonomie alimentaire.
- Une couverture de survie
- Un sifflet
- Une bande adhésive élastique de 2m minimum, largeur 5 à 7cm
- 1,0 litres d'eau au départ de la course
- Un téléphone portable en état de fonctionnement est vivement conseillé

Des contrôles inopinés des sacs seront effectués avant le départ, sur le parcours et à l'arrivée.

L'absence d'un de ces matériels entraînera une pénalité de 1h.

L'absence d'au moins 2 de ces matériels entraînera la disqualification du coureur.

Les coureurs à cours de réserve alimentaire ou réserve alimentaire jugée insuffisante pour rejoindre la ligne d'arrivée, seront mis hors course.

Crêtes De Semoy (CDS)

- Pas Équipement obligatoire, cependant, prévoir des chaussures running type trail, adaptée à la course nature.

Article 8 : Annulation

L'annulation de l'inscription et le remboursement n'est possible que dans les cas suivants :

- Accident, une maladie grave ou le décès du coureur lui-même.

- Une maladie grave nécessitant une hospitalisation ou un décès atteignant son conjoint ou concubin notoire, ses ascendants ou descendants au premier degré, ce dans les trente jours précédant la manifestation.

- En cas d'accident ou de maladie grave du coureur, il est nécessaire de fournir un certificat médical attestant de la contre-indication à participer à la course. Toute autre cause d'annulation doit être justifiée par un certificat délivré par l'autorité compétente.

Conditions d'indemnité : toute demande de remboursement doit nous parvenir, accompagnée du justificatif, au plus tard dans les 10 jours qui suivent la manifestation. Les demandes seront traitées dans les deux mois qui suivent l'épreuve.

En cas d'annulation, des frais de dossier de 10€, les dons et les plateaux repas seront conservés par l'organisation.

Les demandes d'annulation sont obligatoirement adressées à l'organisation par écrit (courrier ou mail) et munies d'un document justifiant que le coureur est bien dans une des situations autorisant l'annulation.

Article 9 : Nombre de coureurs

Ardennes Méga Trail (AMT)

- Le nombre maximal de coureurs est de 500.

Roc La Tour (RLT)

- Le nombre maximal de coureurs est de 500.

Roche Aux Corpias (RAC)

- Le nombre maximal de coureurs est de 500.

Crêtes De Semoy (CDS)

- Le nombre maximal de coureurs pas de limite.

Article 10 : Antidopage

Les participants aux 4 courses : AMT, RLT, RAC et CDS, s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles antidopage, telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur, notamment les articles L. 230-1 et suivants du Code du Sport.

Article 11 : Ethique de la course

En s'inscrivant à l'une 4 courses : AMT, RLT, RAC et CDS, le coureur s'engage explicitement à respecter le présent règlement ainsi que l'éthique des courses. L'événement Ardennes Méga Trail se veut respectueuse de son environnement naturel et humain. Ainsi, la plus grande courtoisie est requise vis-à-vis des bénévoles qui choisissent de consacrer une partie de leur temps libre à la course.

Le respect de l'environnement est une condition nécessaire pour permettre la pérennité des courses de pleine nature. Ainsi, il est formellement interdit de jeter des déchets ailleurs que dans les poubelles réservées à cet effet.

Des contrôles seront réalisés en course pour assurer le respect de ces différents points. Les arbitres seront habilités à procéder à une pénalité de 1h pour une première infraction à ces règles, et à l'exclusion du coureur en cas de récidive.

Certains passages traversent des propriétés privées dont les occupants acceptent la gêne inhérente à la course. Il va de soi que le respect de ces propriétés privées et de leurs propriétaires est une exigence absolue.

Les coureurs s'assureront que leurs véhicules et ceux des personnes les accompagnant ne causent pas de dommages à la végétation ni de gêne aux autres usagers de la voirie.

La compétition n'a de sens que dans le respect des autres concurrents. Toute tricherie caractérisée sera passible d'une exclusion immédiate de la course.

Ce point inclut bien évidemment le respect intégral du parcours tel qu'il est décrit dans le road-book. En outre, tout coureur est tenu d'assurer en priorité l'assistance à un autre concurrent qui serait en difficulté (blessure, état de grande faiblesse, hypothermie...). Selon les circonstances et en cas d'estimation fiable, le temps pris par le concurrent pour porter secours à un autre coureur pourra être décompté de son temps final, sur sa demande et après l'accord de la direction de course.

Article 12 : Classements et récompenses

Pour chacune des 4 courses AMT, RLT, RAC et CDS, les coureurs ayant franchi la ligne d'arrivée dans le respect des différentes barrières horaires, il sera procédé aux classements de toutes les catégories.

Des récompenses seront attribuées aux 3 premiers des classements :

- Scratch Hommes,
- Scratch Femmes.

Aucune récompense en argent ne sera délivrée.

2 trophées seront également remis :

- Le trophée Stéphane LAIDIE récompensant le 1er Ardennais* au classement scratch de l'AMT.
- Le trophée Jean-Claude SANT récompensant la 1ère Ardennaise* au classement scratch de l'AMT.

* résidant dans les Ardennes (l'adresse précisée lors de l'inscription faisant foi) et hors club Athlétic Belair Club

Les temps et classements finaux complets seront disponibles sur la ligne d'arrivée et au plus tard le lendemain avant midi sur le site.

Article 13 : Assurance

L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile souscrite par l'organisateur auprès de AIAC Courtage.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence et il incombe aux autres coureurs de s'assurer personnellement.

En complément, il est vivement conseillé aux coureurs de souscrire une assurance individuelle accident, couvrant leurs propres risques.

En cas d'abandon, de disqualification (par l'organisation ou l'équipe médicale), la responsabilité de l'organisation est dérogée.

Article 14 : Pénalités et disqualification

PENALITES

15 mn pour non utilisation des trottoirs et des passages piétons

15 mn pour dossard non lisible

30 mn pour pack de sécurité alimentaire ouvert. (Uniquement pour l'AMT)

1h pour jet de détritus sur le parcours et incivilité en général

1h pour absence d'1 matériel obligatoire

2h Si non présentation du téléphone en état de marche. (Pour l'AMT et le RLT)

2h pour assistance alimentaire externe

DISQUALIFICATION :

Non-assistance à un coureur en difficulté.

Non présentation de réserve alimentaire suffisante pour rejoindre la ligne d'arrivée.

Non-respect du parcours.

Absence de la frontale. (Pour l'AMT et le RLT)

Absence d'au moins 2 matériels obligatoires

Dopage

Non soumission à l'examen d'un médecin sur la course ou refus de ne pas appliquer sa décision.

Les organisateurs se réservent le droit de mettre hors course tout concurrent ayant un comportement contraire à l'éthique sportive ou de nature à porter préjudice soit aux autres coureurs, soit aux organisateurs.

Les médecins pourront mettre hors course un concurrent présentant des signes cliniques pouvant mettre en péril sa santé. Seul le médecin responsable est habilité à prendre cette décision. Dans ce cas, le dossard sera impérativement retiré et le coureur ne pourra pas poursuivre la course.

Information FFA : Tous les moyens d'aide à l'athlète sont interdits et passibles de disqualification (écouteurs sous toutes ses formes, smartphone et autres technologies, chien, etc.)

ABANDON :

En cas d'abandon, le coureur signale au plus proche contrôle son retrait de la course et restitue son dossard au PC Course.

Pour des raisons de sécurité, **MERCI de respecter cette règle.**

Article 15 : Modification du parcours, ou barrières horaires et annulation de la course

Pour des raisons de sécurité, notamment en cas de conditions météo défavorables, l'organisateur se réserve le droit de retarder le départ des courses, d'arrêter la course ou de modifier le parcours et les barrières horaires, voire d'annuler la course sans préavis, sans que les coureurs puissent prétendre à aucune indemnisation ou aucun remboursement des frais d'inscription.

Article 16 : Droit à l'image

Les participants autorisent les organisateurs des 4 courses : AMT, RLT, RAC et CDS : ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires, la FFA, les médias à utiliser et à diffuser le classement de la course, informations personnelles, les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, pris à l'occasion de leur participation, sur tous les supports, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, et dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi.

Si les participants souhaitent s'opposer à la publication de leurs résultats, ils doivent expressément en informer l'organisateur et le cas échéant la FFA (cil@athle.fr).

Article 17 : Consigne des sacs

Un service de consigne des sacs sur la base est proposé. Chaque participant pourra confier un et un seul sac avant l'épreuve et le récupérer immédiatement à l'arrivée. La présentation du dossard sera exigée et l'Organisateur contrôlera le contenu des sacs par mesure de sécurité.

L'Organisateur met tout en œuvre afin de prévenir les risques quant à ces sacs et leur contenu. Toutefois l'Organisateur se dégage de toute responsabilité en cas de dégradation, de perte ou de vol de ces sacs et/ou leur contenu. Le participant qui confie son sac à ce service de consigne accepte ces conditions sans réserve et décharge l'Organisateur. Aussi il est expressément recommandé aux participants de ne pas confier d'objets de valeur.

Toute inscription implique la prise de connaissance du présent règlement et son acceptation.